

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 70

chargée de l'examen du rapport préavis N° 2023/55 – *Réponse à six postulats et à une pétition relatifs à l'amélioration de la convivialité et de la sécurité sur la voie publique.*

Présidence :	M. Joël TEUSCHER
Membres présents :	M. Musa KAMENICA Mme Sarah NEUMANN Mme Karine ROCH, rempl. Mme Ariane MORIN Mme Virginie KYRIAKOPOULOS Mme Sima DAKKUS Mme Françoise PIRON M. Johan PAIN M. Jean-Marc BEGUIN M. Nicola DI GIULIO
Membres excusés :	Mme Eliane AUBERT
Membres absents :	Mme Derya CELIK Mme Coralie DUMOULIN
Représentant-e-s de la Municipalité :	Florence Germond, directrice FINANCES ET MOBILITÉ ; M. Patrick ETOURNAUD, chef du service MAP.
Notes de séances	Mme Natalia Montowtt

Lieu : Salle de conférence, Chauderon 9, 1^{er} étage

Date : 14 mars 2024

Début et fin de la séance : 16 h 05 – 17 h 20

1. Présentation de la municipalité

La municipalité présente le regroupement des postulats dans cette réponse comme cohérent sur une thématique commune.

2. Tour de table

La parole n'est pas demandée.

3. Analyse des points spécifiques du préavis

Chapitre 5 : Réponse au postulat de Mme Muriel Chenux Mesnier et consorts « Pour plus d'espaces de jeu à Lausanne « ville amie des Enfants » ».

Un commissaire demande s'il ne serait pas possible de planter d'avantage d'arbres en pleine terre. Certaines places de jeux notamment ont des sols synthétiques (Montbenon). Un commissaire demande comment les requêtes des

Conseil communal de Lausanne

habitants sont transmises à la Municipalité. Il est relevé que toutes les opportunités de plantation d'arbres ne sont pas forcément exploitées malgré les efforts de la Ville. Le lieu particulier de Montbenon n'est pas propice à la plantation d'arbres à cause du parking dont la dalle est juste en dessous. Le manque d'ombre est également impacté par la particularité de ce lieu. Des considérations liées à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) doivent également être considérées ce qui a conduit à des tests de sols en liège naturel. La Municipalité rappelle que les demandes citoyennes sont prises en compte et qu'elle effectue également un travail proactif notamment en fonction de la vétusté.

Chapitre 6 : Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Cheminer Lausanne : pour un système d'orientation piéton·nes global, lisible et cohérent »

Un commissaire relève la pertinence des aménagements aidant à aborder les pentes. Un commissaire relève qu'il serait intéressant d'élargir le cercle de ce genre d'itinéraires. La Municipalité se concentre sur les itinéraires reliant le centre et rappelle que trois balades « Des héroïnes au coin de ma rue » sont prévues cette année, une de plus pour les personnes âgées ou ralenties. Toutes les infos sont disponibles depuis la [page internet du bureau de l'égalité](#). Un commissaire relève l'enjeu des ascenseurs et escaliers, notamment pour l'utilisation par les PMR, il relève qu'il faut du temps pour s'habituer dans ses déplacements à pied

Chapitre 7 : Réponse à la pétition de l'Association pour la protection des piétons lausannois « Assurer la sécurité des piétons »

Un commissaire demande des chiffres précis en lien avec la prévention planifiée pour 2022 ainsi que la répression dès l'année 2023, en particulier pour les rues piétonnes. Il reste insatisfait du travail de la police. Il est relevé que les bus sont particulièrement attentifs. Le rôle de la Ville dans les campagnes de prévention est demandé. La Municipalité a fourni des chiffres sur les sanctions, le corps de police a apposé 554 amendes d'ordre en 2022 et 829 en 2023 à l'endroit des cyclistes. En ce qui concerne les campagnes, la Ville ne les organise pas directement mais les relaye, principalement via les écoles.

Chapitre 8 : Réponse au postulat de Mme Françoise Piron et consorts « Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons ! »

Le mot sanctuarisation propose plusieurs lectures, d'un côté législatif comme dans la réponse au postulat, d'un autre côté symbolique pour évoquer une zone protégée. Un commissaire est en conséquence déçu par la réponse et trouve que la sensibilisation mentionnée reste trop vague. Les vélos notamment n'ont pas de plaque et sont de fait plus difficilement identifiables. Un commissaire relève que le rapport-préavis répond principalement aux questions de sécurité. La Municipalité relève que la réponse est globale et que la réponse à se postulat est également à trouver dans d'autres chapitres du présent rapport-préavis qui constitue une réponse globale. Elle rappelle que la sanctuarisation des trottoirs n'est pas permise par la législation fédérale. La politique générale de la ville tend vers la marchabilité, la « capacité d'un milieu à faciliter les déplacements utilitaires à pied

Conseil communal de Lausanne

et à vélo ». Un commissaire rappelle que certains comportements incompris des cyclistes sont liés à la pente et à l'effort musculaire d'un démarrage. Un commissaire rappelle que la compréhension mutuelle des problèmes de chaque type de mobilité est une piste intéressante pour les développements futurs.

Chapitre 9 : Réponse au postulat de M. Musa Kamenica « Pour des aménagements à la route de la Clochette à Sauvablin »

Un commissaire relève la nécessité d'aménagements sur ce tronçon, notamment au niveau des pistes cyclables. Un commissaire ne trouve pas la réponse satisfaisante. La Municipalité rappelle que le contexte est complexe avec une passerelle impossible. L'éclairage de la route rentre également en conflit avec l'élément naturel du lieu. Le service MAP va étudier la possibilité de bandes réfléchissantes afin d'améliorer la situation, des pistes cyclables notamment.

Chapitre 10 : Réponse au postulat de Mme Denise Gemesio « Sauvablin : « un trottoir pour garantir la sécurité des piétons »

Un commissaire relève qu'un seul piéton justifie un trottoir contrairement à l'énoncé de la réponse. Il est répondu que les itinéraires alternatifs sont de meilleure qualité et permettent une meilleure solution en tous points. Ils sont indiqués par des panneaux.

Chapitre 11 : Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio « Affichage électoral, un outil démocratique mais un fossé entre les zones foraines et le centre-ville de Lausanne ! »

Les retours sur les changements déjà effectués sont positifs.

La parole n'est plus demandée.

Conclusions de la commission : Du fait de la structure du rapport-préavis répondant à un nombre conséquent d'objets, les conclusions sont votées séparément.

1. D'adopter la réponse au postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts « Pour plus d'espaces de jeu à Lausanne « ville amie des Enfants » » ;

__10__ Oui (unanimité) __0__ non __0__ absentions

2. D'adopter la réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Cheminer Lausanne : pour un système d'orientation piéton·nes global, lisible et cohérent »

__10__ Oui (unanimité) __0__ non __0__ absentions

3. D'adopter la réponse à la pétition de l'Association pour la protection des piétons lausannois « Assurer la sécurité des piétons » ; Rapport-préavis N° 2023/55 du 26 octobre 2023 14 / 14

Conseil communal de Lausanne

__10__ Oui (unanimité) __0__ non __0__ absentions

4. D'adopter la réponse au postulat de Mme Françoise Piron et consorts « Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons »

__6__ Oui __2__ non __2__ absentions

5. D'adopter la réponse au postulat de M. Musa Kamenica « Pour des aménagements à la route de la Clochatte à Sauvabelin »

__8__ Oui __0__ non __2__ absentions

6. D'adopter la réponse au postulat de Mme Denise Gemesio « Sauvabelin : un trottoir pour garantir la sécurité des piétons »

__10__ Oui (unanimité) __0__ non __0__ absentions

7. D'adopter la réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio « Affichage électoral, un outil démocratique mais un fossé entre les zones foraines et le centre-ville de Lausanne ! »

__10__ Oui (unanimité) __0__ non __0__ absentions

Lausanne, le 23 avril 2024

Le rapporteur :
Joël Teuscher

